

SUR LE THEOREME DE PARTITION DE MME R.M. HERVÉ

M. BRELOT

DEDICATED TO N. ARONSZAJN

1. Dans le cadre axiomatique de l'A. (à l'origine [2] ou [3] et aperçu axiomatique plus général ultérieur [4]) sur les fonctions harmoniques et surharmoniques, avec les seuls axiomes 1, 2, 3, l'existence d'un potentiel > 0 (sans hypothèse de base dénombrable de l'espace harmonique Ω), l'essentiel du théorème de partition ([8] th. 12, 2) s'énonce ainsi:

THEOREME 1. A) *Toute fonction surharmonique $v \geq 0$ dans l'espace harmonique Ω (c. à d. $v \in S^+$) se décompose relativement à un ouvert ω (de façon unique) selon*

$$(1) \quad v = v_\omega + v'_\omega$$

où v_ω, v'_ω sont dans S^+ et v'_ω est pour l'ordre spécifique la plus grande minorante de v qui soit harmonique dans ω .

B) *De plus v_ω , dite restriction spécifique de v à ω , est harmonique dans $C\omega$.*

On remarquera, après Mme Hervé ([8], lemme 15,1) que $v_\omega \in P^+$ (est un potentiel): car s'il admettait une minorante harmonique $w > 0$, $v'_\omega + w$ serait une minorante spécifique de v et v'_ω ne serait pas la plus grande, harmonique dans ω .

De plus les plus grandes minorantes harmoniques (p.g.m.h) de v et v'_ω sont égales, car la somme de v_ω et de la partie potentielle de v'_ω est un potentiel. Noter alors que le cas général dérive aussitôt du cas où v est un potentiel.

Car ce cas étant traité, il suffit d'ajouter au 2^{ième} terme de la décomposition de la partie potentielle, la p.g.m.h. de la fonction considérée pour obtenir le 2^{ième} terme du th. 1 ainsi établi.

Dans le cas classique d'un espace de Green Ω , un potentiel s'exprime selon

$$(2) \quad v(x) = \int G(x, y) d\mu(y)$$

(au moyen du noyau de Green et d'une mesure $\mu \geq 0$ sur Ω) et il est évident que les intégrales partielles \int_ω et $\int_{C\omega}$ fournissent les termes de décomposition v_ω et v'_ω du th. 1 ainsi démontré. Dans notre cadre axiomatique, nous allons aussi expliciter pour un potentiel v l'interprétation intégrale de v_ω